

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/015829**  
n°de gestion : **1999B02630**  
n°SIREN : **424 191 377 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 21/08/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SLCI PROMOTION société par actions simplifiée

75 rue de la Villette 69003 Lyon -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**décision des associés (2 exemplaires)**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.**

## **SLCI PROMOTION**

Société par Actions Simplifiée  
au capital de 40 000 euros  
Siège social : 75 rue de la Villette  
Lyon (Rhône)

424 191 377 RCS LYON

---

### **DECISIONS DES ASSOCIES DU 22 JUILLET 2003**

L'an deux mille trois et le mardi 22 juillet, à 9 heures 30, les Associés de la SLCI Promotion, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros, se sont réunis dans les locaux de la SLCI 11 place Maréchal Lyautey à Lyon (6ème), sur convocation de son Président, en la forme prescrite aux statuts, et par lettre ordinaire adressée à chaque Associé.

Monsieur BODEAU préside l'Assemblée en sa qualité de Président. Monsieur MESNARD, Commissaire aux Comptes convoqué régulièrement, ne peut être présent et prie les associés de bien vouloir l'excuser.

Monsieur PERRIER, représentant la Société Anonyme de Crédit Immobilier Axialim est présent.

Le président de séance dépose sur le bureau :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées à l'associé unique.

Le président donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, les associés prennent les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président
- Pouvoirs pour les formalités

### **PREMIERE DECISION**

Les associés décident de nommer Monsieur Jean Michel ROCHETTE demeurant 18 rue Raimu 69740 Genas, en qualité de Président de la Société pour une durée d'un exercice soit jusqu'à la décision des associés qui auront à se prononcer en 2004 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, en remplacement de Monsieur Claude BODEAU, démissionnaire.



Monsieur Jean Michel ROCHETTE a d'ores et déjà accepté le principe de sa nomination en qualité de Président de la Société.

## DEUXIEME DECISION

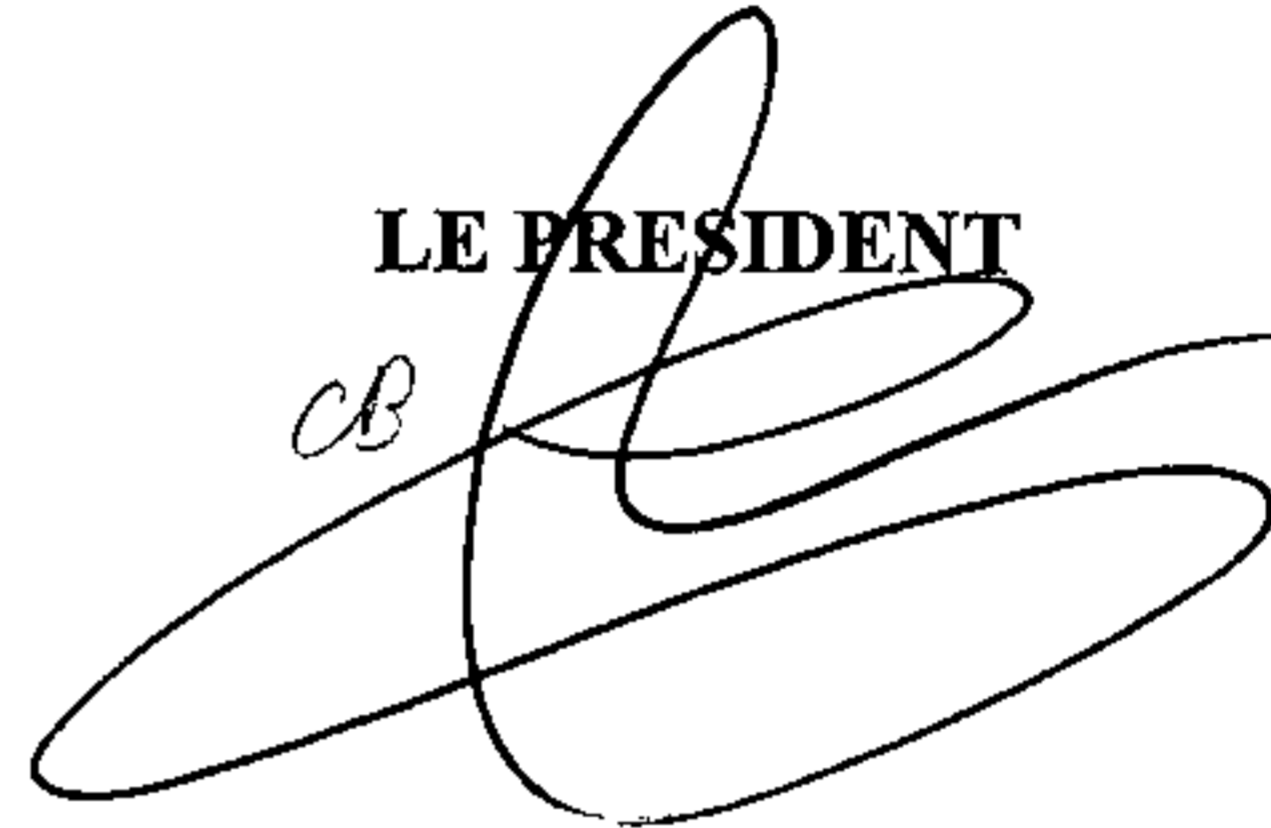
Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du procès-verbal de ces présentes délibérations, comme de toutes pièces utiles, pour faire tous dépôts et effectuer toutes formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

**UN ASSOCIE**

AP  


**LE PRESIDENT**

CB  


**LE NOUVEAU PRESIDENT**

(Bon pour acceptation des fonctions de président)

Bon pour acceptation des fonctions  
de président

